



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

portant composition de la commission consultative mixte des personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime.

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 8 décembre 2022 pour le renouvellement de la commission consultative mixte des personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu les représentants des chefs d'établissements d'enseignement agricole privés désignés par les fédérations nationales représentatives d'associations ou d'organismes responsables d'établissements d'enseignements agricoles privés mentionnés à l'article L. 813-4 du code rural et de la pêche maritime ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission consultative mixte des personnels enseignants et de documentation mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime est fixée ainsi qu'il suit :

- Madame la secrétaire générale du ministère chargé de l'agriculture ou son représentant ;
- Monsieur le directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère chargé de l'agriculture ;

A. Représentants de l'administration

Titulaires

- Madame Flora CLAQUIN, cheffe du service des ressources humaines (SRH) ;
- Monsieur Marc CASTAINGS, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH) ;

- Monsieur Arnaud SCOLAN, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH) ;
- Monsieur Etienne DELMOTTE, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Fanny BOUCHUT, cheffe du bureau du pilotage des moyens et de l'organisation des établissements de l'enseignement technique agricole (DGER) ;
- Madame Rym-Amina MOUMDJIL, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH).

Suppléants

- Monsieur Laurent JOURDAN-MARTINEZ, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Marine MOREAU, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Frédérique EYHERABIDE, adjointe à la cheffe du bureau du pilotage des moyens et de l'organisation des établissements de l'enseignement technique agricole (DGER) ;
- Madame Virginie ONESIME, chargée de mission au sein du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Monsieur Thomas BOILLEY, chargé de mission au sein du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Marie PASTRE, chargée de mission au sein du bureau du pilotage des moyens et de l'organisation des établissements de l'enseignement technique agricole (DGER).

B. Représentants des organisations syndicales

Titulaires

Madame Christelle CHAUVEAU DE BLANES	FEP-CFDT
Monsieur Jean-Christophe LEBLANC	FEP-CFDT
Madame Valérie QUEFFELEC-MASSEBOEUF	FEP-CFDT
Monsieur Laurent LEMARCHANT	FEP-CFDT
Madame Marcelle PRIGENT	FEP-CFDT
Madame Pascale LEGUEIL	FEP-CFDT
Monsieur Stéphane PRUDET	SNEC-CFTC
Monsieur Ludovic VALERINO	SNEC-CFTC

Suppléants

Monsieur Christophe MAUMY	FEP-CFDT
Madame Virginie DEMARET	FEP-CFDT
Monsieur Jean-Marie SAUVAGEON	FEP-CFDT
Monsieur Emmanuel VIEL	FEP-CFDT
Madame Frédérique ABRIAL BONNET	FEP-CFDT
Monsieur Gildas VINGUETAMA-PERIANAGOM	FEP CFDT
Madame Estelle CLAVERIE-TICO	SNEC-CFTC
Madame Laëtitia BROTTES	SNEC-CFTC

Article 2

Les représentants des chefs d'établissements de l'enseignement agricole privé relevant de l'article L. 813-8 du code rural et de la pêche maritime mentionnés au e) de l'article 55 du décret n° 89-406 susvisé sont désignés comme suit :

Titulaires

- Madame Elisabeth HARDY
- Monsieur David MEUNIER
- Madame Marie COMTE
- Monsieur Bruno PIVOTTI
- Monsieur François SALDAQUI

Suppléant

- Monsieur Yves DUTHOIT

Article 3

L'arrêté du 10 juin 2026 portant composition de la commission consultative mixte des personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L. 813-8 du code rural et de la pêche maritime est abrogé.

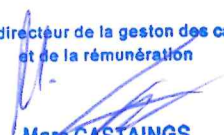
Article 4

La secrétaire générale du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin Officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Paris, le **24 SEP. 2026**

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire
et de la souveraineté alimentaire,
Pour la ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la gestion des carrières
et de la rémunération


Marc CASTAINGS